

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le vingt-et-un du mois de Mai à dix-neuf heures et cinquante-sept minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

## **Etaient Présents :**

M. SUCILLON Franck	Mme ANTON Dorothee
Mme CAILLAT Guylaine	Mme JACQUET Aurélie
M. OTTAVIOLI Hervé	M GOURMAND Johann
M. MANCINI Cédric	Mme WICART Laurence
M. PISTRE Thierry	Mme CALLY Audrey
M. VAN DORT Didier	Mme DUPAYRAT Sophie
M. MINASSIAN Guy	Mme DESBOS Blandine
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	
M. POTIN Fabien	

## **Etaient absents et excusés**

M. RUEZ Quentin (procuration Mme ABRAM-PASSOT)  
M. CONSTANTIN Laurent (procuration Mme CAILLAT)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

## **VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021**

M. Mancini ouvre la séance en demandant si les modifications apportées au compte rendu du 7 mai 2021 conviennent à tout le monde. Il est proposé à M. Ottavioli, M. Sucillon et Mme Caillat de pouvoir prendre connaissances des modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2021.

## **RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR LA CANTINE-GARDERIE**

Suite au choix de Mme Genin d'arrêter les heures complémentaires qu'elle effectue à la garderie, il convient de recruter un agent.

M. Mancini explique qu'une personne a été trouvée et accepte le poste. Il s'agit de Mme Gehin habitante de la commune. Un contrat de 13h30 lui sera élaboré réparti sur le temps périscolaire en fonction des besoins. Mme Gehin peut également assurer les remplacements si nécessaire.

Mme Caillat demande si Mme Genin continue tout de même les mercredis.

M. Mancin répond qu'elle souhaite seulement garder ses heures de cantine et ne veut plus faire les heures supplémentaires en périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de recruter Mme Gehin en tant que contractuel pour un contrat de 13h30

### **REMUNERATION ET MISSIONS DES DELEGUES**

M. Mancini propose de créer deux missions de délégation à M. Van Dort et Mme Anton. Une mission santé pour le recrutement d'un médecin avec l'étude d'un pôle secrétariat confiée à Mme Anton. Ainsi qu'une mission élaboration du règlement intérieur du conseil municipal et élaboration du règlement intérieur de l'utilisation de la salle des fêtes confiée à M. Van Dort. Ces délégations sont rémunérées à hauteur de 100€ chacune à partir de ce jour.

M. Ottavioli se questionne puisque Mme Desbos est adjointe à la commission santé et selon lui, il n'est pas possible de donner délégation à Mme Anton sur le même sujet.

M. Mancini l'interroge sur quel article il s'appuie

M. Ottavioli propose de faire passer l'article qui mentionne cette disposition.

M. Mancini propose d'appeler la délégation plutôt médecin que santé.

M. Ottavioli insiste que cela n'est peut-être pas possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 18 VOIX Pour dont 2 procurations et 1 abstention :

DECIDE de créer une mission de délégation santé et une mission de délégation règlement intérieur du conseil municipal et règlement intérieur de la salle des fêtes.

### **NOMINATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

M. Mancini explique qu'il a lieu de créer une commission de délégation de service public. Dans les communes de moins de 3500 habitants, cette délégation est constituée du maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants. La liste majoritaire est établie et il interroge si une autre liste se présente. Aucune autre liste ne se propose.

Les membres de la liste sont :

Titulaires :	Suppléants :
Didier Van Dort	Johann Gourmand
Dorothee Anton	Fabien Potin
Guy Minassian	Audrey Cally

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider la création de la commission de délégation de service public.

M. Mancini explique qu'il a lieu de créer une commission d'appel d'offres. Dans les communes de moins de 3500 habitants, cette délégation est constituée du maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants. La liste majoritaire est établie et il interroge si une autre liste se présente. Aucune autre liste ne se propose.

Les membres de la liste sont :

Titulaires :	Suppléants :
--------------	--------------

Thierry Pistre  
Aurélie Jacquet  
Sophie Dupayrat

Clément Chavet  
Laurence Wicart  
Audrey Cally

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret avec 18 VOIX Pour dont 2 procurations et 1 abstention :

DECIDE de valider la création de la commission de délégation d'appel d'offres.

### **RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Suite au courrier de l'inspection académique daté du mois de mars 2021, il convient d'acter le choix des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine puisque la date butoir de réponse à l'inspections académique est fin mai.

Mme Passot présente le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu mardi 18 mai 2021 avec les enseignantes, les parents délégués et la mairie. Les rythmes scolaires ont été votés avec 15 Pour le maintien des rythmes actuels et 2 Contre souhaitant le retour à la semaine de 4,5 jours. Suite au vote, les rythmes scolaires ont été maintenus sur une semaine à 4 jours avec les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Les matins de 8H30 à 11H30

Les après-midis de 13H30 à 16H30

Ces horaires diffèrent à 11h20 et 16h20 pour la sortie des maternelles.

Le procès-verbal de la réunion sera transmis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021 selon les horaires définis ci-dessus. ENVOYER le compte rendu du conseil municipal à l'inspection académique pour les informer du choix de la commune. INFORMER le conseil d'école de la validation de la semaine à 4 jours.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Dans le cadre des futures élections départementales et régionales, il convient de réunir une commission afin de vérifier les listes électorales.

Titulaires :

Yohann Gourmand

Aurélie Jacquet

Franck Sucillon

Guylaine Caillat

Suppléants :

Clément Chavet

Sophie Dupayrat

Hervé Ottavioli

La commission doit se réunir entre le 27 et le 30 mai 2021. Mme Caillat précise qu'elle ne pourra pas être disponible sur ces dates. Les membres échangent sur le choix d'une date.

M. Sucillon explique qu'il n'est pas obligatoire d'avoir cinq personnes titulaires.

M. Mancini répond qu'il demandera confirmation à la Préfecture car ce n'est pas ce qu'il est précisé dans l'arrêté d'organisation des élections.

Le vendredi 28 mai semble la date où il y a le plus de monde de disponible.

M. Sucillon ne souhaite pas le vendredi car personne de l'opposition ne sera présente ce jour-là.

La date sera confirmée ultérieurement suite à la réponse de la Préfecture et du souhait de M. Sucillon.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Caillat souhaiterait être informée de la répartition des classes que les enseignantes auront à la rentrée 2021.

Mme Desbos expliquent que les enseignantes n'ont pas encore toutes les remontées des effectifs pour la rentrée et que les classes ne pourront se faire avant mi-juin.

M. Mancini confirme que les commissions feront un compte rendu à chaque fois donc l'information de la répartition des classes sera transmise en tant voulu.

Mme Caillat s'interroge concernant la classe de Mme Dauce qui se situe à l'étage. L'école étant un Etablissement Recevant du Public (ERP) il y a des règles de sécurité et celles-ci peuvent changer si Mme Dauce est toujours à l'étage à la rentrée prochaine.

M Ottavioli précise que suite aux travaux de la cantine, la commission sécurité a donné une dérogation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 pour que Mme Dauce soit à l'étage avec des grandes sections.

Mme Caillat évoque que des parents ne sont pas sereins de savoir leurs enfants de maternelle à l'étage. Elle trouve que de déplacer cette classe sur le site de l'école maternelle serait plus judicieux.

M. Mancini répond que cette solution n'est pas le souhait des enseignants.

Mme Desbos explique que si des CP sont dans cette classe à la rentrée il ne sera pas possible de les mettre en maternelle.

M. Mancini termine en répondant que ce sujet a été évoqué lors du conseil d'école du 18/05/21 et que ce dossier va être suivi par la commission scolaire.

M. Minassian explique qu'il reprend tous les contrats qui arrivent à échéance : copieur, maintenance informatique. Le contrat d'hygiène est à reprendre également car il a été modifié suite au COVID-19. Les contrats de téléphonie portable et fixe vont également être revus. L'idée est de chercher la meilleure utilisation du matériel. Enfin, le contrat d'alarme est également à modifier avec les bons numéros à joindre.

M. Ottavioli confirme que Mme Haaser membre sortant a été effectivement appelée. Il explique qu'un audit a été fait concernant le matériel de l'école mais que l'école n'a pas donné suite. La directrice n'a pas souhaité accueillir la société NBI pour le renouvellement du matériel.

Mme Desbos précise que ce dossier de renouvellement de matériel fait suite à des subventions de l'État qui peuvent aller jusqu'à 3500€ par classe. Cette subvention est reconduite l'année prochaine. Il faudrait revoir avec l'équipe enseignante qui est intéressée.

M. Minassian évoque le contrat d'affermage qui arrive à échéance en fin d'année 2021. Il convient de renouveler le contrat. Les membres de la commissions concernées par la station d'épuration devront travailler sur ce sujet. Il précise que les roseaux de la station d'épuration n'ont pas été coupés ce qui est tout à fait normal. Les deux premières années ces roseaux ne doivent pas être coupés.

M. Sucillon revient sur les heures concernant l'entretien et l'hygiène. Il explique qu'une personne employées par la mairie a fait le nettoyage des toilettes en plus de ses heures suite aux demandes des enseignantes. La société sous contrat ne passait plus avec le COVID. Il précise également qu'une société devait également entretenir la salle multifonction mais le contrat a été annulé à cause du COVID également.

M. Minassian termine en évoquant des recommandés qui ont été envoyés à toute la liste de M. Mancini pour assignation au tribunal administratif de la part de l'opposition. Il déplore que quand un maire sortant dit ouvertement qu'il accepte les élections et le choix des varaxois, il ne devrait pas saisir le tribunal administratif à des fins d'annulation des élections municipales. Cela veut tout simplement dire qu'il n'accepte pas le verdict. Il précise que tous les conseillers municipaux de la liste de M. Mancini iront au tribunal administratif sans soucis.

La séance est levée à 20h57.